

Règlement Coupe Genevoise

Approuvé par le comité FGE lors de sa séance du 8 septembre 2025

- article 1 La Fédération Genevoise organise chaque année de septembre à janvier de l'année suivante la Coupe Genevoise. La Fédération Genevoise en délègue l'organisation pratique à un des membres de son comité.
- article 2 Ont le droit de participer les joueurs qui font partie d'un club membre de la FGE et qui possèdent un code FIDE.
La compétition se joue par élimination KO. Il n'y a pas de repêchages. Le perdant est éliminé. Le tirage au sort est intégral à chaque ronde, il n'y a pas de têtes de séries.
- article 3 La cadence pour la partie principale est de 40 coups en 1h30 et 30 minutes pour terminer la partie. En cas de match nul on joue immédiatement une 2^{ème} partie avec couleurs inversées. La cadence de cette 2^{ème} partie est de 15 minutes par joueur pour toute la partie. Si la 2^{ème} partie est encore nulle, on effectue un tirage au sort. Le joueur qui gagne ce tirage au sort peut choisir la couleur avec laquelle il va jouer. Cette 3^{ème} partie est décisive « mort subite » les blancs ont 5 minutes, les noirs ont 4 minutes. Les blancs ont obligation de gagner la partie, sinon ils sont éliminés.
- article 4 Les parties lentes sont annoncées à la liste de classement FIDE pour le mois qui suit la fin du tournoi. Les éventuelles parties suivantes ne le sont pas.
- article 5 Les inscriptions se font via internet sur le site de la Fédération Genevoise, par mail auprès du directeur de tournoi, par lettre auprès du directeur de tournoi ou par téléphone.
- article 6 Les convocations se font par mail pour tous les participants qui en possèdent un.
- article 7 Les inscriptions se déroulent jusqu'à mi-septembre. Les dates de rondes sont annoncées par le directeur du tournoi.
- article 8 Les adversaires prennent contact entre eux dès le tirage au sort connu, fixent une date et un local à leur convenance. Le vainqueur est chargé de communiquer le résultat au directeur de tournoi dès que cette dernière est jouée.
- article 9 La finance d'inscription est gratuite. Les 4 joueurs atteignant les demi-finales gagnent un prix.
- article 10 Dans la mesure du possible, on évitera de faire jouer 2 membres du même club l'un contre l'autre. Dans la mesure du possible on alternera les couleurs pour la partie principale à chaque tour. Sinon le tirage au sort est intégral, il n'y a pas de têtes de séries. Cependant ce sont les joueurs ayant le moins de points ELO qui joueront le 1^{er} tour partiel pour arriver à un nombre divisible par deux (2, 4, 8, 16, 32, 64 etc...)
- article 11 En cas de litige, ce dernier doit être soumis au directeur de tournoi qui statue en 1^{ère} instance dans les 48 heures.
- article 12 Les éventuels litiges contre une décision du directeur de tournoi seront traités en dernière instance par la commission d'appel. Le délai de recours est de 8 jours dès réception de la décision du directeur de tournoi.